

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Refonte des textes régissant le fonctionnement des directions générales des Douanes, de la Police républicaine et des Eaux, Forêts et Chasse.

Il s'agit des décrets portant attributions, organisation et fonctionnement de ces trois directions générales, en application des lois promulguées le 3 juillet 2020 relativement à leur statut spécial.

Ces décrets précisent la mission, les attributions, les structures opérationnelles de chacune des directions générales, le profil et les conditions d'accès aux fonctions de directeur général ou de son adjoint, etc.

Leur bonne application favorisera l'amélioration des prestations ainsi qu'une meilleure gestion des personnels.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté les décrets portant approbation des statuts du Centre de Documentation et d'Information juridique (CDIJ) et de l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE), puis le décret relatif à la dissolution de l'Office béninois des Services de Volontariat des Jeunes et nomination de son liquidateur.

II- Communications.

II-1. Relogement et accompagnement social des pêcheurs installés au sud de la Route des pêches et des occupants des sites à aménager au quartier Xwlacodji à Cotonou.

L'optimisation du projet de développement de la zone à vocation touristique entre Cotonou et Ouidah nécessite des aménagements complémentaires.

Ainsi, en plus des divers projets réalisés ou en cours, il y a lieu d'intégrer l'aménagement de la section de plage comprise entre l'aéroport de Cadjéhoun et la localité d'Adounko. À ce périmètre, s'ajoute celui situé au nord de la Route des pêches dont les études ont déjà démarré.

Par ailleurs, le projet de rénovation et de modernisation du centre administratif et commercial de Ganhi comprend plusieurs composantes au nombre desquelles, la requalification urbaine du périmètre du quartier Xwlacodji.

La mise en œuvre de ces différents projets nécessite le déplacement des villages de pêcheurs situés au sud de la Route des pêches de même que des occupants des sites retenus au quartier Xwlacodji.

À cet effet et au regard des implications sociales que ces opérations entraînent, le Conseil a décidé d'apporter un soutien aux populations concernées à travers le relogement, sur deux autres sites, des 853 unités d'habitations constituant l'ensemble des villages de pêcheurs à déplacer.

Aussi, un appui financier sous forme de primes de compensation est-il alloué aux personnes affectées par ces travaux, en vue de faciliter leur réinstallation sur les nouveaux sites.

Ces mesures d'accompagnement induisent le décaissement d'une somme de 3.461.803.000 FCFA que le ministre de l'Economie et des Finances mettra à disposition.

II-2. Travaux de dragage et de réhabilitation du carrefour critique de Djondji-Houncloun dans la zone du lac Ahémé et ses chenaux.

Lesdits travaux consistent principalement à draguer et à réhabiliter environ 208 hectares de superficie sur le plan d'eau autour des villages de Djondji dans l'Atlantique et Houncloun dans le Mono.

Sont également concernées, les localités de Mèko au niveau de la lagune côtière de Ouidah, Docloboé de la lagune de Grand-Popo et Hata dans le chenal Ahô.

En outre, ces travaux sont destinés à recharger, sur 13 km, la Route des pêches, de la Porte de Non-retour à la localité de Djondji. Seront également construits, deux passerelles et cinq embarcadères/débarcadères.

Toutes ces interventions permettront de libérer, avec des profondeurs allant jusqu'à 6 mètres maximum, le carrefour critique du plan d'eau de migration

des espèces halieutiques entre la mer et le lac, et amélioreront sa productivité et sa navigabilité.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, en septembre 2021, du deuxième congrès de la Société béninoise de Neurochirurgie ;
- l'organisation le 27 octobre 2021 à Kétou, de la 24^{ème} édition de la Journée nationale de mobilisation pour la lutte contre les troubles dus à la carence en iode ; puis
- la participation du Bénin à la 39^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine, à N'Djamena au Tchad, les 13 et 14 octobre 2021.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées sur propositions des ministres :

- ✓ **Ministère de la Justice et de la Législation**

Greffier en Chef à la Cour des Comptes :

Monsieur Justin César DEGBE

- ✓ **Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale**

Directeur des Systèmes d'Information :

Monsieur Kossi Eudes HOUNDJO

Directeur des Transmissions :

Monsieur Ayinassou Léon AHOUANTO.

Fait à Cotonou, le 15 septembre 2021

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.